

Domaine Public

Le 14 février 2023

ARRETE TEMPORAIRE N° 078/2023

Code Voie : 1180
Rue de la Paroisse

Le Maire de la ville de BASTIA,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et L2213-1 à L2213-6-1

Vu le Code de la route,

Considérant la demande en date du 13/02/2023 de la « **SARL EURO CONSTRUCTION 2000** » concernant des travaux de réfection de façade pour le compte de la copropriété sis 1 rue de la Paroisse.

ARRETE

Article 1 : Les prescriptions du présent arrêté entrent en application du **15/02/2023 à 07h00 au 15/03/2022 à 17h00**.

Article 2 : Le demandeur est autorisé à installer un échafaudage sur une longueur de 8 ml au droit du **sis 1 rue de la Paroisse**.

Article 3 : Le demandeur est autorisé à stationner **rue de la Paroisse de 07h00 à 17h00**.

Article 4 : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place au minimum 48h00 avant sa date d'effet par le demandeur, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accident qui pourraient survenir du fait de son chantier.

Article 5 : La présente autorisation est délivrée en contre partie du paiement par le pétitionnaire des droits prévus par la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2017 fixant les tarifs d'occupation du domaine public. Soit une redevance d'un montant de **211.20 euros**.

Article 6 : Monsieur le directeur général des services de la ville de Bastia, Monsieur le directeur Départemental de la sécurité publique de Haute-Corse, Madame la directrice de la police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint déléguée

Linda PIPERI



Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



FACTURE n° 0230000300008

01/01/2023 -> 31/12/2023

Mairie de Bastia
Avenue Pierre GIUDICELLI
20410 Bastia Cedex
Tel : 04.95.55.97.24

SARL EURO CONSTRUCTION 2000
Chemin de Pinelli route d'Agliani
20600 Bastia

Facture du 14/02/2023
A régler avant le 16/03/2023

Dénomination	Quantité*	P.Unitaire	P.Total
Chantier Surface : Sup ou egal 1 mois, 1 et 10 m? (m?/forfait) <i>Surface 8,00 * Nombre de Jours 30,00 - Période : 15/02/2023 - 15/03/2023</i>	240,00	0,88	211,20
Total (En Eur) :			211,20

(*) Quantite arrondie au centieme superieur

2023/02/14 10:10:10
Mairie de Bastia

Talon à joindre au règlement

REDEVABLE : SARL EURO CONSTRUCTION 2000
N° FACTURE : 0230000300008



DATE : 14/02/2023
SOMME DUE: 211,20 €

Regisseur du Domaine Public
Mairie de Bastia
Avenue Pierre Giudicelli
20410 BASTIA Cedex